



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 14, numéro 2

18 mars 2010

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

À l'assemblée ordinaire du 6 avril 2010, le conseil municipal déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2009, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 18 mars 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

*Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril
à l'occasion de la fête de Pâques.*



Bon congé et joyeuses Pâques!

DATES À RETENIR

20 mars
Soirée Casino

6 avril
Séance du conseil municipal

10 avril
Activité d'animation
à la bibliothèque la Corne de brume

12 au 15 avril
Inscriptions au terrain de jeu

24 avril
Concert de l'ensemble vocal Baroque-Negro

30 avril
Pièce de théâtre
à l'école de la Clé-d'Or



SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| <i>Avis public</i> | <i>page 1</i> |
| <i>Offres d'emploi – journaliers</i> | <i>page 2</i> |
| <i>Offre d'emploi – terrain de jeu</i> | <i>page 3</i> |
| <i>Terrain de jeu, inscriptions</i> | <i>page 4</i> |
| <i>Programmation du terrain de jeu à venir</i> | <i>page 4</i> |
| <i>Soirée casino</i> | <i>page 5</i> |
| <i>Société de conservation du patrimoine collectif</i> | <i>page 6</i> |
| <i>La Guignolée, remerciements</i> | <i>page 6</i> |
| <i>Avis publics, consultations publiques</i> | <i>page 7</i> |
| <i>Service d'aide à la rénovation patrimoniale</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Propriétaires d'animaux domestiques</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Permis de brûlage</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Permis de construction</i> | <i>page 9</i> |
| <i>Bibliothèque la Corne de brume</i> | <i>page 10</i> |
| <i>Activité de financement, pièce de théâtre</i> | <i>page 10</i> |
| <i>Message de l'Équipe pastorale</i> | <i>page 10</i> |
| <i>Maison de la Famille</i> | <i>page 11</i> |
| <i>Programme Mieux consommer</i> | <i>page 12</i> |
| <i>Emploi Lotbinière</i> | <i>page 12</i> |
| <i>Être famille d'accueil</i> | <i>page 12</i> |



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité est à la recherche d'un étudiant ou d'une étudiante pour pourvoir le poste suivant :

JOURNALIER

FONCTIONS

- * Entretien et nettoyage des terrains municipaux
- * Désherbage, gazon
- * Peinture
- * Toutes autres tâches connexes

STATUT

- * Emploi d'été

HORAIRE

- * 28 heures/semaine
- * Taux horaire : salaire minimum

Le poste est à pourvoir pour l'été 2010.

Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec Mme Diane Laroche, directrice générale, au plus tard le jeudi 8 avril 2010.

Téléphone : 418 886-2441, poste 103
Courriel : diane.laroche@saintantoinedetilly.com

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

FONCTIONS

- * Travaux manuels de voirie
- * Toutes autres tâches connexes

STATUT

- * Poste occasionnel/ 20 semaines

HORAIRE

- * 24 heures/semaine
- * Taux horaire : 12,72 \$

Le poste est à pourvoir pour le printemps et l'été 2010.

Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec Mme Diane Laroche, directrice générale, au plus tard le jeudi 8 avril 2010.

Téléphone : 418 886-2441, poste 103
Courriel : diane.laroche@saintantoinedetilly.com

TERRAIN DE JEU / MUNICIPALITÉ

Saint-Antoine-de-Tilly

OFFRE D'EMPLOI

Animateur ou animatrice de terrain de jeu

Responsabilités

- Assurer la sécurité des enfants en tout temps
- Appliquer et respecter les politiques en vigueur

Exigences

- Être âgé de 16 ans et plus
- Avoir un bon sens des responsabilités et de l'initiative (essentiel)
- Faire preuve d'autorité et de discipline
- Avoir une excellente aptitude pour le travail d'équipe
- Posséder de l'expérience en animation
- Être disponible pour une période de 8 semaines à partir du 28 juin 2010 (environ 32 h/semaine)



Pour information, communiquez avec Félix Boudreault à la mairie au 418 886-2441, poste 105.

Nombre de postes disponibles : 2 postes, selon le nombre d'enfants inscrits

Commentaires

- Une expérience de travail auprès des jeunes serait un atout
- Salaire minimum

**Les personnes intéressées par ce poste
doivent faire parvenir leur curriculum vitae
avant le 4 avril, 17 h, à :**

Félix Boudreault, responsable de la programmation des loisirs

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : felix.boudreaultt@saintantoinedetilly.com

Courrier : 3870, chemin de Tilly, C. P. 10, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Saint-Antoine-de-Tilly

Terrain de jeu

28 juin au 27 août 2010



Camps thématiques

supervisés par des professionnels

*Volley-ball, tennis, horticulture, danse et autres
activités pour tous les enfants!*

Programmation officielle des activités à venir

Inscriptions : du 12 au 15 avril 2010

À la mairie :

du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h

Au centre communautaire :

le mardi et le jeudi, de 18 h 30 à 21 h 30

**Pour tout renseignement, communiquez avec le responsable de la programmation,
Félix Boudreault, au 418 886-2441, poste 105.**

Vous avez aimé la fête de Noël du 28 novembre 2009?



Si oui, il est important de vous rappeler que cette fête de Noël a été rendue possible grâce à la soirée casino qui a eu lieu en mars 2009.

Afin de faire une autre fête de Noël pour les enfants de Saint-Antoine-de-Tilly en décembre 2010, il est important de participer en grand nombre à la 2^e soirée casino qui aura lieu le 20 mars prochain au centre communautaire.



Soirée casino



Le samedi 20 mars 2010

De 19 h à 23 h 30

Lieu : centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly

- Croupiers professionnels à toutes les tables de jeu
- Tables de jeu semblables à celles que l'on trouve dans les vrais casinos
- Service de bar directement aux tables de jeu
- Plusieurs tables de jeu dont :
 - Black-jack
 - Jeu de dés
 - Poker des Caraïbes
 - Roulette française
 - Roue de fortune
 - Poker Texas Hold'em



Tous les profits serviront à organiser une soirée de Noël pour les enfants de Saint-Antoine-de-Tilly au mois de décembre 2010.

Venez vous amuser pour une bonne cause. Aucun billet ne sera en vente à la porte le 20 mars 2010. Vous devez donc vous procurer vos billets à l'avance.

Plusieurs prix de présence seront offerts au cours de la soirée.

Les places sont limitées. Achetez vos billets dès maintenant.

**Procurez-vous vos billets
auprès de Jacynthe Gauthier
au 418 886-1345**

Coût : 20 \$

**Organisé par le comité
Amusement
St-Antoine**

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COLLECTIF DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

La SCPC a tenu sa première assemblée générale annuelle le 17 février dernier. Lors de cette assemblée, un conseil d'administration a été élu en remplacement du comité provisoire qui dirigeait la Société depuis sa fondation en 2009. Les sept administrateurs de la Société sont les suivants : Mesdames Clémence Aubin, Diane Beaulieu Désy et Jocelyne Gagnon ainsi que Messieurs Rémi Bélanger, Roger Bergeron, Régis Lemay et un administrateur à être nommé par le conseil municipal prochainement.

Comme l'an dernier, la SCPC offre des abonnements au coût de 50 \$ chacun vous donnant droit à des places réservées dans l'église aux deux spectacles planifiés en 2010. Le 24 avril, vous aurez le plaisir d'entendre le groupe Baroque-Negro sous la direction de la soprano Catherine-Élisabeth Loiselle. Le 13 novembre, nous présenterons le spectacle *Hommage à Richard Verreau* avec Jean Verreault et Maude Bergeron.

Il est important de réserver vos abonnements le plus tôt possible étant donné que les places sont attribuées sur le principe « premier arrivé premier servi ». Pour vous abonner, vous pouvez utiliser le formulaire qui était inclus dans le *Trait d'union* du 18 février dernier. Vous pouvez aussi vous procurer un formulaire au bureau de la Municipalité ou à la fabrique lors des heures normales d'ouverture. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre un membre du comité d'administration.

La SCPC vous remercie pour votre appui à la conservation de notre patrimoine.

Régis Lemay, président

LA GUIGNOLÉE 2009

La tournée du dimanche **13 décembre 2009** fut une journée remplie de SUCCÈS sur tous les plans : température, présence de nombreux bénévoles joyeux et, encore une fois, contribution des donateurs et des donatrices, toujours aussi extraordinaire d'année en année.

Grâce à votre grande générosité, nous avons récolté l'impressionnante somme de **4 596,60 \$**, qui sera distribuée aux organismes que nous soutenons et aux plus démunis de notre municipalité.



De ce fait, les membres du comité organisateur remercient toutes les personnes qui ont contribué à cet immense SUCCÈS.

Prochain rendez-vous : décembre 2010

BRAVO ET MERCI!

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier la hauteur maximale dans la zone CBa 115

Aux personnes et organismes intéressés ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mars 2010, le conseil municipal a adopté, le 1^{er} mars 2010, un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier la hauteur maximale dans la zone CBa 115.

Ainsi, ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Augmenter la hauteur maximale à 13 mètres et à 3 étages dans la zone CBa 115;

...peut provenir de la zone CBa 115 et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise la zone CBa 115, située à l'angle de la rue de l'Église et de la route Marie-Victorin, est constituée en tout des lots suivants :

- 3 631 637 (casse-croûte),
- 3 631 639 (Carrefour de Tilly),
- 3 631 957 (Caisse populaire Desjardins),
- 3 631 658 (terrain vacant).

Leur localisation précise peut être consultée au bureau municipal aux heures normales de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 25 mars 2010 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} mars 2010 (date d'adoption du second projet):

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} mars 2010 (date d'adoption du second projet de règlement), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 mars 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Règlement visant à modifier les normes sur les piscines ».

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QU' à la suite de l'adoption, par sa résolution 2010-34 à sa séance du 1^{er} février 2010, du projet de règlement intitulé « Projet de règlement modifiant les normes sur les piscines », le conseil municipal **tiendra une assemblée publique de consultation le 6 avril 2010 à compter de 20 h, dans la salle du conseil située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chap. A-19.1) ;

BUT DE LA MODIFICATION

QUE le projet de règlement modifie les normes sur les piscines et ajoute des normes sur l'accès et les piscines gonflables;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble de la municipalité;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 mars 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

RÉSUMÉ

La Municipalité veut modifier les normes sur les piscines. À la suite de cette modification, les piscines gonflables et les accès aux piscines seront davantage réglementés.

Si vous êtes intéressée ou si vous vous opposez à cette modification, veuillez vous présenter le 6 avril 2010 à 20 h au centre communautaire pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 2010-548

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ

Veuillez prendre avis que le Règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 10 février 2010.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 9 novembre 2009 et a fait l'objet d'une consultation publique le 18 janvier 2010, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 2010-548 a été examiné et approuvé par la MRC de Lotbinière. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré à la suite de cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 mars 2010.

Diane Laroche
Directrice générale

SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE

Dans le but de favoriser la conservation du patrimoine et l'intégration des modifications apportées au bâtiment patrimonial, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a décidé d'offrir une aide supplémentaire à ses citoyens.

En effet, la Municipalité offre une aide pour utiliser les services d'un architecte spécialisé dans les bâtiments patrimoniaux. La Municipalité vous propose de payer le tiers de la somme totale, et ce, à certaines conditions.

En utilisant ce service, vous pourrez bénéficier des services d'un architecte à faible coût tout en profitant de conseils adaptés en fonction de vos besoins et de l'architecture de votre résidence. De plus, vous allez accroître la mise en valeur patrimoniale et la valeur de votre résidence.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre M. Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme.
Téléphone : 418 886-2441, poste 105
Courriel : felix.boudreault@saintantoinedetilly.com.



PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

À titre de propriétaire de chien, en respectant le règlement municipal sur le contrôle et le soin de votre animal et en ramassant ses excréments, vous contribuez à respecter notre environnement. Votre collaboration compte pour beaucoup et l'opinion publique à cet égard n'en sera que meilleure.

Un comportement responsable à l'endroit de votre animal domestique est un geste de respect envers toute la communauté.

Comme Saint-Antoine-de-Tilly fait partie des plus beaux villages du Québec, faisons en sorte qu'il soit propre et agréable à la promenade.

Vous pouvez consulter le Règlement 2000-425 concernant les animaux domestiques sur le site Web de la Municipalité, www.saintantoinedetilly.com.

Merci de votre collaboration!



PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feux en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 418 886-2441, poste 104**, et ce, **48 heures avant l'événement**.

Il est à noter qu'un permis ne sera délivré que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Pour tout feu, les règles élémentaires de civisme et de respect du voisinage sont de mise (proximité des voisins, heure, direction des vents, matières à brûler, etc.).

Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.



PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation ou construction d'un bâtiment, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité.

Pour toute information, veuillez joindre Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au 418 886-2441, poste 105.



BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Viens te faire conter la belle histoire...

Les enfants de 3 à 10 ans sont invités le samedi 10 avril à la bibliothèque la Corne de brume pour une activité d'animation. En compagnie de Félicité, la fée des contes, les enfants sont amenés à partager de grands éclats de rire, au rythme des images et des mots fabuleux sortis de l'imagination de la conteuse.

Entrée gratuite

Samedi 10 avril, 15 h, à la bibliothèque



CHUTE À LIVRES

Du nouveau à la bibliothèque : une chute à livres accessible en tout temps. À compter du mardi 23 mars, nos abonnés pourront utiliser notre nouvelle chute à livres s'ils veulent rapporter des livres en dehors des heures d'ouverture habituelles de la bibliothèque. Veuillez noter cependant que cette chute à livres sera située à la caisse populaire et non à la bibliothèque. L'ancien dépôt de nuit de la caisse sera en fonction pour la bibliothèque seulement. Des bénévoles se chargeront de récupérer les livres les jours d'ouverture de la bibliothèque et enregistreront les retours le jour même. Si un abonné a remis un livre en retard, notre système de gestion comptera automatiquement les frais de retard et l'abonné en sera informé à sa prochaine visite à la bibliothèque.

Martine Viel, secrétaire du comité des bénévoles

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Pour amasser des fonds pour leur échange étudiant avec des élèves de la Colombie-Britannique, la classe de 5^e et 6^e année de l'école de la Clé-d'Or présente la pièce de théâtre *La déprime* de Denis Bouchard, Rémy Girard, Raymond Legault et Julie Vincent.

QUAND : vendredi 30 avril, à 19 h 30
samedi 1^{er} mai, à 14 h et 19 h 30

OÙ : à l'école de la Clé-d'Or

Billets en vente auprès des élèves ou à l'école au 418 888-0505.

- 12 ans et moins : 5 \$
- 13 ans et plus : 7 \$

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

DINER-CONFÉRENCE SUR LA CULTURE DE LA VIE

Un repas-conférence au profit de la Fondation de la Maison de la Famille de Lotbinière inc. aura lieu le dimanche 21 mars, à 12 h, à la salle communautaire de Saint-Apollinaire au 83, rue Boucher. Pour l'occasion, M. Dennis Savoie, député Chevalier suprême, viendra nous entretenir de la culture de la vie telle que promue par les Chevaliers de Colomb. Les billets coûtent 15 \$ et sont disponibles auprès de Roger Pomerleau au 418 881-3575 ou vous pouvez joindre le Grand Chevalier de votre municipalité.

Bienvenue à tous et toutes!

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU PARDON ET DES JOURS SAINTS

Les célébrations du Pardon se tiendront :

Saint-Gilles, lundi 22 mars, à 19 h 30

Saint-Antoine-de-Tilly, mardi 23 mars, à 19 h 30

Dosquet, mercredi 24 mars, à 19 h 30

Messe en mémoire de la Cène du Seigneur :

Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Octave,
Jeudi Saint, 1^{er} avril, à 20 h

Célébration de la Passion du Seigneur :

Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Agathe, Saint-Gilles,
Vendredi saint, 2 avril, à 15 h

Chemin de Croix :

Dosquet, Samedi saint, 3 avril, à 20 h

Veillée pascale :

Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Agathe, Saint-Gilles,
3 avril, à 20 h

Jour de Pâques :

4 avril

Saint-Agapit, à 9 h

Dosquet, à 10 h

Saint-Apollinaire, à 11 h

N. B. Tous ces renseignements se trouvent sur notre site :
www.paroisseseigneuries.com



SOUPER PARTAGE

Vous êtes tous invités à venir partager avec nous un repas partagé au profit de Développement et Paix, le dimanche 28 mars, à 16 h 30, à la salle municipale de Saint-Gilles. Le repas coûte 5 \$ par personne et il est gratuit pour les enfants de 10 ans et moins. Si vous désirez des cartes, prière de téléphoner à votre presbytère.

Bienvenue à toutes et à tous!

CHEMIN DE CROIX

Vous êtes tous invités à participer au chemin de Croix qui aura lieu le **Vendredi saint 2 avril, à 19 h 30, en l'église de Saint-Octave-de-Dosquet.**

Bienvenue à toutes et à tous!

À PROPOS DE L'EUTHANASIE ET DU SUICIDE ASSISTÉ

Un projet de loi est revenu pour la troisième fois devant le Parlement canadien pour décriminaliser l'euthanasie et le suicide assisté par compassion. Si l'on se fie à certains sondages, 75 % y seraient favorables. Ce qu'ils craignent par-dessus tout, c'est de devenir un fardeau en voyant un jour leur vie indûment prolongée dans la souffrance.

Vu l'immense confusion qui règne autour de l'euthanasie, il est légitime de mettre en question ces statistiques. Il y a fort à parier qu'une majorité de citoyens et citoyennes changeraient d'opinion s'ils étaient convenablement renseignés.

Impossible en quelques lignes d'aborder en profondeur ce sujet important.

L'Organisme catholique pour la vie et la famille a produit une réflexion très à point qui vous permettra de mieux comprendre ces concepts et de connaître la position de l'Église catholique.

Je vous invite à consulter le site Internet <http://www.ocvf.ca>

Bonne réflexion!

VOUS ÊTES ADULTE ET VOUS VOULEZ ÊTRE CONFIRMÉ

Le service diocésain du catéchuménat offre des rencontres stimulantes et adaptées aux adultes qui voudraient être confirmés ou baptisés. Le cheminement pour la confirmation se tient tout au long de l'année.

Vous pouvez vous inscrire en téléphonant à Gilles Drouin ou Louise Caron-Giguère du diocèse de Québec, au 418 688-1211.

Gilles Rhéaume, prêtre



MAISON DE LA FAMILLE

HEURE D'OUVERTURE DE LA MAISON

La Maison de la Famille est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h, du lundi au vendredi et les fins de semaine pour les Services de droit d'accès (SDA) et des activités. Consultez notre site Internet au www.maisonfamillelotbiniere.com

LE CAFÉ-BRIOCHES DU 14 MARS DE 11 H À 13 H

Le bonheur...

Le bonheur est recherché par tous, mais il semble souvent inaccessible. Pourquoi?

Et si la méditation était un bon moyen d'y parvenir...

Conférenciers : Thérèse et Jean-Serge Paradis

CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes de la MRC, soit les mardis à Saint-Sylvestre, les mercredis à Val-Alain, les jeudis à Issoudun et les vendredis à Saint-Apollinaire.

DES GROUPES SE FORMENT

S'approprier sa vie - Invitation

Comment enrichir sa vie, conquérir sa liberté intérieure, devenir l'artisan de sa vie. Démarche à la fois simple et compliquée, facile et douloureuse, mais quelle belle motivation de croissance et de libération pour un plus grand bonheur et une ouverture aux autres.

Durée de 5 semaines.

Début : mardi 16 mars, de 13 h 30 à 15 h

Y'a personne de parfait (Y'APP)

Pour les parents d'enfants d'âge préscolaire qui s'interrogent sur le développement, la discipline, les habiletés sociales. SVP vous inscrire

Animatrices : Judith Paquet et Danielle Moreau

Début : mardi 9 mars, de 19 h à 21 h

RESPONSABLES DES QUESTIONS FAMILIALES

Le 13 mars, les 18 responsables des questions familiales se sont rencontrés de 8 h 30 à 12 h à la Maison de la Famille de Lotbinière pour partager vécu et projets.



PROGRAMME MIEUX CONSOMMER

La Municipalité s'apprête à « suivre le courant collectif », comme le clame le slogan de la nouvelle campagne d'Hydro-Québec pour promouvoir son service du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Pour chaque rapport de recommandations du Diagnostic résidentiel produit entre le 23 février et le 1^{er} août 2010, Hydro-Québec remettra à la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly 30 \$ si le rapport est transmis par la poste ou 35 \$ s'il est produit en ligne.

Projet

Les sommes d'argent remises par Hydro-Québec serviront à réaliser le projet suivant : conception et fabrication de panneaux d'interprétation de la faune et de la flore du marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

Le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER : un outil pratique et gratuit

Le Diagnostic résidentiel vous permet d'obtenir une évaluation énergétique personnalisée de votre résidence et de vos appareils. Cette évaluation gratuite est réalisée à partir de vos réponses à un questionnaire et vous donne droit à un rapport des recommandations pour réduire votre consommation d'énergie.

Jusqu'à ce jour, plus de 1 000 000 de rapports ont été produits au Québec.

Remplissez le questionnaire dès maintenant!

*Louise Bernier,
Responsable du projet*



EMPLOI LOTBINIÈRE

**Soyez prêts pour le Rendez-vous Emploi Lotbinière
26 et 27 mars 2010
à la salle communautaire de Saint-Apollinaire**

Le Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière et Passage-Travail vous offrent des activités spécialement conçues pour augmenter vos chances de décrocher l'emploi désiré.

Atelier pour préparer le contact avec les employeurs qui seront présents au salon le mercredi 17 mars 2010 à 18 h 30, à Saint-Agapit.

Service individuel pour faire vérifier ou rédiger votre CV
Du 22 au 25 mars 2010

**Inscrivez-vous, c'est gratuit!
418 990-3131**

ÊTRE FAMILLE D'ACCUEIL

Être famille d'accueil, c'est apprendre le présent et offrir le futur!

Depuis plus de 15 ans, Micheline (prénom fictif) est famille d'accueil. En 15 ans, elle a reçu chez elle une vingtaine d'enfants et de jeunes de la région de Lotbinière et d'ailleurs en Chaudière-Appalaches. Micheline est une personne très aimante, qui adore les jeunes et qui a un profond désir d'aider ceux qui ont vécu des difficultés. Après avoir été sélectionnée, selon un processus rigoureux par le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches, Micheline permet avec affection, patience, compréhension et encadrement à tous ces enfants et jeunes de retrouver la joie de vivre et de continuer à se développer et à grandir harmonieusement.

Dans son travail, elle est soutenue par les professionnels et intervenants du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches. Avec la complicité de tout ce beau monde, ainsi que des parents naturels, on souhaite faire en sorte que le jeune puisse réintégrer son milieu familial le plus rapidement possible.

Comme les 15 familles d'accueil de Lotbinière qui accueillent bon an mal an une quinzaine de jeunes placés par le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches, Micheline espère que de nouvelles familles d'accueil seront recrutées dans la région de Lotbinière et de Saint-Antoine-de-Tilly.

Centre jeunesse Chaudière-Appalaches :
1 800 461-9331 ou www.cj12.qc.ca

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

*Prochaine parution : 22 avril 2010
Date de tombée des articles : 15 avril 2010
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Isabelle Bouchard*

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com*

*Heures de bureau :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi*